

Fraude aux examens DELF et DALF

LA FRAUDE

ENTRÉE **SORTIE**

Tout acte non autorisé commis de l'entrée dans la salle d'examen jusqu'à la sortie peut être considéré comme une fraude.

TÉLÉPHONE

Sur soi, même éteint = fraude

Montre connectée

COPIAGE / ANTI-SÈCHE

Communiquer pendant l'examen

COPIAGE / ANTI-SÈCHE

Pendant les épreuves collectives et les temps de préparation aux épreuves individuelles

AUTRES INTERDICTIONS

Échange de brouillons

Falsification diplôme

Vol de sujets

Usurpation d'identité

Plagiat

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE

Fraude ou tentative de fraude =

Le centre d'examen prévient le bureau des diplômes du CIEP

Dossier de saisine

La Commission disciplinaire se réunit et rend sa décision



Deux types de sanctions peuvent être appliquées : sanctions administratives ou sanctions pénales

LES CONSÉQUENCES



Annulation de l'examen



Interdiction de passer le DELF ou le DALF pendant plusieurs années

Jusqu'à 5 ans

Fraude aux examens

=
Délit

Les cas les plus graves sont signalés à la justice

